Ainsi, en employant la quantité de chaleur abandonnée par un gramme d'eau se refroidissant d'un degré à produire des courants alternatifs, on pourrait pendant 10 000 ans, produire un son perceptible. Si l'on songe que l'énergie du son produit ainsi, n'est qu'une fraction de l'énergie totale calculée, on aura une idée de la prodigieuse délicatesse de l'oreille.

Séance du 9 avril 1881.

PRÉSIDENCE DE M. OUSTATET.

M. André communique le résultat de ses recherches *sur la sommation des séries.*

M. Pellat fait part de ses *expériences relatives à la polarisation des piles dites constantes.*

M. Gernez fait un rapport sur les titres de M. Niaudot, candidat dans la seconde section.

Séance du 16 avril 1881.

PRÉSIDENCE DE M. OUSTALET.

M. Hüet communique la note suivante :

Description d'une nouvelle espèce de Macroscelide,
par M. Hüet.

M. Révoil, voyageur naturaliste, chargé par le Ministère de l'Instruction Publique, d'une mission scientifique sur la côte orientale d'Afrique, vient de faire un premier envoi d'une collection de mammifères et d'oiseaux, receuillis au pays des Somalis; cette collection qui se com-

pose d'un très petit nombre de sujets, offre cependant un grand intérêt, non-seulement au point de vue de la localité, mais aussi à cause de deux espèces de mammifères, qui sont tout à fait nouveaux pour la science, l'une appartient à la famille des Chauves-Souris, l'autre à celle des Insectivores.

Ce premier résultat peut donc donner à espérer, que quand M. Révoil aura parcouru cette localité encore mal explorée et formé des collections plus importantes, il rapportera pour les galeries du Muséum d'histoire naturelle, un contingent des plus intéressant.

Nous donnons ici la liste des espèces envoyées par ce voyageur :

4 *Nycteris Revoilii (nov. sp.,* Robin).
1 *Vesperugo Kuhlii,* Rüpp.
1 *Macrocelides Revoilii (nov. sp.,* Hüet.).
5 *Sciurus (Xerus) flavus,* A. Milne-Edwards (1).
2 *Aidemonia tricolor,* Rüpp.
1 *Irrisor minor,* »
1 *Prinia rufifrons,* »
2 *Batis orientalis,* Sharpe.
1 *Pyrrhulauda frontalis,* Licht.

Le *Xerus flavus,* décrit par M. A. Milne-Edwards, en 1867, provenait du Gabon, d'où il avait été rapporté par M. Guislain, il est donc très intéressant de retrouver la même espèce sur la côte opposée à celle d'où est venu le type ; nous avons sous les yeux les individus du Gabon et ceux du pays des Somalis et nous ne voyons aucune différence qui puisse faire douter de leur identité ; du reste ce n'est pas un fait unique car, dans le même genre, Geoffroy-Saint-Hilaire avait formé son espèce. *Sciurus (Xerus) erythopus* sur un exemplaire venant du Sénégal, ne différant que très peu du *Xerus leucombrinus,* qui était originaire d'Abyssinie et que Rüppel avait décrit : ces deux exemples de formes semblables d'un côté d'un continent à l'autre, donnent bien la mesure de la circonspection qu'il faut apporter, dans l'établissement de nouvelles espèces, lorsque l'on n'a pour se guider, qu'une

(1) A. Milne-Edwards, *Revue et Mag. de Zoologie,* 1867, p. 229.

différence de localité quelque considérable qu'elle puisse être ; nous pourrions encore citer d'autres exemples de cette dispersion d'espèces sur une très grande étendue de terre, mais la place et le cadre de cette note ne nous le permettent pas.

Macroscelides Revoilii (nov. sp.).

Contrairement à toutes les espèces de Macroscelides déjà connues, qui sont en général d'une coloration plus ou moins terne, celle-ci a des teintes claires rehaussées par place d'un lavis de terre de Sienne brûlée, qui font que cette espèce se distingue bien nettement de toutes les autres et ne pourra jamais être confondue avec elles, bien que les proportions soient à peu près les mêmes que chez les *Macroscelides typicus, rupestris*, *Edouardii* et *Rozetti*.

Chez cette espèce, pour laquelle je propose le nom de *Revoilii*, en mémoire du voyageur qui l'a découverte, nous voyons que le nez, comme dans tout ce groupe, se prolonge très en avant des os du crâne; la partie mobile est couverte, jusqu'à l'extrémité, de poils très courts, raides et blancs, ils sont un peu plus longs autour des narines; celles-ci sont percées latéralement dans la partie terminale du nez, qui est noire ; les moustaches sont longues et mélangées de poils, les uns noirs, c'est le plus grand nombre, et d'autres blancs; le front est revêtu de poils gris-jaunâtre dont la pointe est brune ; sur la ligne médiane on voit une espèce de ligne plus foncée, formée par les pointes brunes des poils, qui viennent se réunir sur ce point ; sur le dessus de la tête, la coloration est plus rousse et sur l'occiput, ainsi que sur le cou, cette teinte est lavée de terre de Sienne brûlée; le gris-jaunâtre du front s'étend, en passant sur les joues, jusqu'à la hauteur de l'angle postérieur de l'œil, où l'on voit une tache terre de Sienne brûlée allant rejoindre la base de l'oreille ; les yeux sont entourés d'un cercle composé de poils blancs qui, se continuant en arrière en s'élargissant, forme là une *tache blanche*, très caractéristique et

qui s'harmonise très agréablement, encadrée qu'elle est par la coloration des joues et celle du dessus de la tête, cette tache blanche entré jusque dans l'intérieur de l'oreille et la contourne extérieurement à sa base ; les conques auditives sont longues et larges, elles se terminent en pointes arrondies, le bord antérieur, qui est garni de petits poils blancs, s'arrondit régulièrement jusqu'à la pointe, le bord inférieur descend presque perpendiculairement jusqu'aux deux tiers de sa longueur, où il forme un angle droit avec la ligne qui le continue et va rejoindre la base de l'oreille ; ces dernières sont garnies dans l'intérieur de poils blancs, très courts et clair-semés, elles en sont aussi parsemées à l'extérieur, mais là, au lieu d'être blancs, ils sont brun-jaunâtre ; la base des poils, sur tout l'animal, à l'exception des quatre extrémités et de la queue, est de couleur ardoisée ; le dos, les flancs, les épaules et les cuisses sont revêtus de poils longs dont la portion moyenne est teintée de terre de Sienne brûlée, la pointe est grise ; sur la ligne médiane du dos, la coloration est plus foncée, cela tient à ce que le roux de la portion moyenne des poils est plus intense et qu'elle va en s'atténuant sur les flancs, les épaules et les cuisses ; ajoutons que, sur toutes ces parties, on observe un assez grand nombre de poils plus longs que les autres, dont la pointe est noire ; ce mélange de couleur donne à la teinte générale une apparence de gris laqué très agréable à l'œil.

Les lèvres supérieures, le menton, la gorge et le ventre, jusqu'à la base de la queue, sont d'un blanc mat pur ; les mains et les pieds, jusqu'aux ongles, sont recouverts de petits poils courts et blancs ; la queue, qui est longue et grêle, est revêtue en dessus jusqu'à sa moitié, de petits poils bruns, en dessous ils sont gris-jaunâtre, dans sa portion antérieure, les poils s'allongent graduellement jusqu'à son extrémité, de façon à former là un petit pinceau ; en dessus, aussi bien qu'en dessous, ces poils sont brun-roux à la base et se terminent par une longue pointe noire ; enfin, les doigts sont au nombre de cinq à chaque patte et ils se terminent par des ongles assez forts, très crochus et très acérés.

Longueur du bout du nez au coin antérieur de l'œil.		0^{m}03
»	» à la base de l'oreille....	0 05
»	» à la base de la queue....	0 16
»	de la queue depuis sa base jusqu'à son extrémité..........................	0 14
»	du pied postérieur y compris les ongles.	0 04
»	» antérieur........	0 01
»	de l'oreille..............................	0 02
Largeur	» prise à l'angle................	0 02

Si maintenant nous examinons la tête osseuse, nous voyons qu'elle ne diffère guère de celles des autres espèces, si ce n'est par la dernière molaire de la mâchoire supérieure, qui paraît être notablement plus petite, mais cette légère différence ne pourra s'affirmer que si nous avons plus tard d'autres crânes à pouvoir examiner; sauf cela, nous retrouvons les mêmes formes générales, le même nombre de dents, dix de chaque côté, aussi bien à la mâchoire supérieure qu'à la mâchoire inférieure dont les branches sont faibles et très aplaties; toutes les dents portent des pointes aiguës; malheureusement la partie inférieure du crâne, que nous avons retiré de la peau, a été fracturée et nous ne pouvons, par cela même, nous rendre compte s'il existe quelques différences remarquables, ce qui n'est pas supposable, d'après les rapports que nous constatons avec les quelques espèces voisines, qui nous ont servies pour la comparaison.

Longueur des os du nez depuis l'extrémité jusqu'à l'arcade orbitaire................................	15^{mm}
Largueur des arcades orbitaires prises antérieurement	15
Longueur de la série dentaire à la mâchoire supérieure	20
Longueur de la série dentaire à la mâchoire inférieure...	18
Largeur des séries dentaires à la mâchoire supérieure au niveau de la 3e molaire................	12
Longueur totale du crâne......................	36

Cette jolie espèce a été prise dans le Medjourtine (Pays des Somalis); par cette nouvelle addition le genre Ma-

croscelides, renferme dix espèces connues et que l'on doit admettre, jusqu'à ce que les matériaux nécessaires puissent être réunis, pour permettre la révision complète de ce petit groupe si curieux et qui paraît être répandu sur tout le continent africain, aussi bien du Nord au Sud, que de l'Est à l'Ouest.

M. Lippmann fait la communication suivante :

Conductibilité électrique acquise par les corps isolants que l'on échauffe,
par M. G. Lippmann.

On sait, par les expériences de M. Becquerel, que les gaz qui sont parfaitement isolants à froid, deviennent conducteurs lorsqu'on les porte à une température suffisamment élevée ; on sait qu'il en est de même du verre et de la plupart des sels métalliques à l'état solide. Il était dès lors naturel de se demander si des substances d'une nature toute différente, tels que la gomme laque, la gutta-percha, l'huile d'amandes douces, les carbures d'hydrogène liquide (essence de térébenthine, pétrole, essence minérale), jouissent de cette même propriété de devenir conductrices par élévation de température. L'expérience m'a montré qu'il en était ainsi pour toutes les substances que je viens de nommer.

Le corps à expérimenter était intercalé entre deux lames de platine, dans un circuit électrique contenant un fil de 1 à 40 éléments Volta, ainsi qu'un électromètre capillaire. On commençait par s'assurer que l'électromètre ne déviait pas, et par conséquent que le corps en expérience était isolant à la température ambiante (17°), puis on chauffait graduellement et l'on voyait l'électromètre se charger de plus en plus rapidement. Enfin, on laissait refroidir jusqu'à la température primitive afin de constater que la substance en expérience n'avait pas subi d'altération permanente. Aucun des isolants liquides, sauf l'huile d'amandes, n'a été chauffé au-delà de 100°.